Nations Unies S/2020/682



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juillet 2020
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 19 décembre 2019 et le 18 juin 2020 et actualise le bilan des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la dernière étant la résolution 2506 (2020), depuis la publication de mon rapport sur l'UNFICYP, en date du 7 janvier 2020 (S/2020/23), et de mon rapport sur ma mission de bons offices, en date du 14 novembre 2019 (S/2019/883).

2. Au 18 juin 2020, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 786 personnes (709 hommes et 77 femmes, soit 9,8 % de femmes) pour tous les grades, par rapport à l'objectif global de 6,25 % pour l'ensemble des opérations de paix, tandis que celui de la composante de police s'élevait à 62 personnes (38 hommes et 24 femmes, soit 38 % de femmes), par rapport à l'objectif global de 22 % (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. De la fin de décembre 2019 au début de mars 2020, tout comme lors de la dernière période de référence, le dialogue politique, la coopération et le renforcement de la confiance ont été limités sur l'île. Au milieu de la période considérée, la maladie à coronavirus (COVID-19) a commencé à se répandre à Chypre, ce qui a posé des problèmes importants aux deux communautés ainsi qu'à l'UNFICYP. Néanmoins, plusieurs développements positifs ont été enregistrés en termes de dialogue et de coopération entre les parties.

4. Le 28 février, la République de Chypre a annoncé sa décision de fermer quatre points de passage pendant sept jours à partir du 29 février, comme mesure d'atténuation de la propagation du virus. Les fermetures ont entraîné une série de manifestations des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs dans les jours qui ont suivi. Certains manifestants exigeaient la réouverture immédiate des points de passage, arguant qu'aucun cas confirmé n'avait encore été signalé à Chypre et qu'il était toujours possible d'entrer sur l'île par les ports. D'autres ont manifesté pour demander que tous les points de passage soient fermés. Les premiers cas de COVID-19, qui sont survenus à la mi-mars, d'abord dans le sud puis dans le nord, ont conduit à la mise en place de nouvelles mesures de restriction, notamment la

20-09020 (F) 140720 140720



fermeture par les autorités chypriotes turques de deux points de passage supplémentaires. Ils ont également entraîné le report des activités de campagne pour les élections des dirigeants chypriotes turcs et, par la suite, l'annonce d'un report de six mois de ces élections, qui doivent désormais se tenir le 11 octobre, avec un éventuel second tour le 18 octobre.

5. Les deux parties ont abordé la crise de la COVID-19 avec un sens clair de l'urgence, malgré des réponses distinctes et non coordonnées. Des mesures de restriction telles que des fermetures d'écoles, des couvre-feux, des fermetures partielles et l'annulation de vols de passagers ont été imposées à partir du mois de mars et, à la fin du mois, les quelques passages toujours ouverts étaient presque impossibles à emprunter en raison des exigences de quarantaine mises en place par les deux parties. En conséquence, l'UNFICYP a accru son soutien aux efforts humanitaires pour assurer, entre autres, l'accès aux soins médicaux essentiels et aux médicaments par-delà la ligne de partage. Des mesures économiques ont également été mises en place des deux côtés pour atténuer les retombées de la crise.

6. Le 23 mars, j'ai lancé mon appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial, exhortant les parties à mettre de côté leurs divergences pour lutter ensemble contre la COVID-19 et à ouvrir la voie à la diplomatie et au dialogue dans toutes les situations de division et de conflit. Cet appel a été relayé sur l'île par ma représentante spéciale. Le dialogue a bien eu lieu à Chypre et, lorsque les dirigeants y ont participé, il a souvent abouti à des résultats concrets et positifs. Fait important, le 21 mai, les dirigeants se sont entendus sur les modalités de la première phase de la réouverture des points de passage, autorisant à partir du 8 juin le passage des Chypriotes turcs qui travaillent dans le sud et vivent dans le nord, des étudiants, des patients ayant un rendez-vous médical, ainsi que des Chypriotes grecs et des maronites vivant dans le nord. Toutefois, les autorités du nord ont reporté la mise en œuvre de l'accord, possiblement jusqu'au 22 juin, ce qui a déclenché une série de manifestations dans le nord et à Pyla. Dans certains cas, les réponses à la pandémie sur l'île se sont politisées, notamment lors d'un incident survenu dans le village bicommunautaire de Pyla, où un désaccord s'est produit sur la question de savoir qui devait tester les individus des deux communautés.

7. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2506 (2020), le 1er mai, ma Représentante spéciale a communiqué aux parties concernées une proposition visant à mettre en place un mécanisme efficace de contacts directs au niveau militaire, en vue d'atténuer les tensions le long des lignes de cessez-le-feu et dans la zone tampon. Au cours de la période considérée, j'ai reçu une lettre des deux dirigeants de l'île, qui m'indiquaient que leur camp était prêt et que les conditions étaient réunies pour la mise en place d'un tel mécanisme. À la suite de ces réponses, ma représentante spéciale et son équipe ont continué d'assurer la liaison entre les parties afin de parvenir à un modus operandi mutuellement acceptable.

8. Malgré l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2506 (2020) en faveur d'une réduction des tensions en Méditerranée orientale, les tensions liées à la prospection d'hydrocarbures ont persisté pendant la période considérée.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

9. Comme indiqué dans mes précédents rapports, l'absence de progrès dans les négociations relatives au règlement global de la question de Chypre depuis juillet 2017 a contribué à un durcissement des positions des deux parties et accru le risque d'escalade politique, même pour des problèmes quotidiens apparemment bénins.

Pendant la période à l'examen, des actions unilatérales dans des zones sensibles à proximité ou dans la zone tampon ont provoqué des tensions politiques d'un niveau qui n'avait plus été observé sur l'île depuis des années. Dans un cas, décrit ci-dessous, les forces adverses en sont presque venues à engager le combat, ce qui a nécessité des efforts soutenus à tous les niveaux de la mission pour permettre une désescalade (voir par. 20 ci-dessous).

10. L'apparition de la COVID-19 à Chypre et les restrictions mises en place par les deux parties ont considérablement modifié le contexte opérationnel de la mission. Dès le début de l'épidémie, l'UNFICYP s'est efforcée de continuer à remplir son mandat, tout en prenant le plus grand soin d'éviter d'exposer son personnel à des risques ou de contribuer à la propagation du virus sur l'île. Les restrictions liées à la pandémie ont compliqué le travail de liaison en raison de la diminution des échanges directs et en face à face avec les acteurs politiques et gouvernementaux, les forces d'opposition et la société civile, ce qui a eu une incidence sur tous les aspects du travail de la mission. Du fait des restrictions imposées à la population des deux côtés, l'activité civile dans la zone tampon a considérablement diminué et, compte tenu de la fermeture des points de passage et de la mise en place de couvre-feux dans les deux communautés, les activités de renforcement de la confiance se sont déroulées sur Internet à partir de la mi-mars, à un rythme très réduit. À la suite de l'augmentation des demandes humanitaires causée par la fermeture des points de passage, les demandes d'assistance adressées à la Force se sont considérablement accrues.

11. Avant que la pandémie ne s'étende à l'île, la Force avait élaboré des plans d'urgence pour continuer de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées et prendre toutes les précautions afin d'éviter la contagion de son personnel et de la population. Elle a pris un certain nombre de mesures préventives concrètes en s'appuyant sur les directives internationales, notamment celles de l'Organisation mondiale de la Santé, élaboré un solide plan de lutte contre la COVID-19 et mis à jour son plan de continuité des opérations, qui prévoit la mise en quarantaine du personnel entrant. Pendant la période considérée, l'UNFICYP a enregistré trois cas de COVID-19 au sein de son personnel. Les personnes en question ont été isolées et se sont complètement rétablies. Le 22 mai, la dernière d'entre elles reprenait ses fonctions.

12. Le 12 avril, un jour après que l'UNFICYP a annoncé son premier cas de COVID-19, les autorités chypriotes turques ont mis en œuvre une nouvelle série de mesures interdisant au personnel des Nations Unies, y compris la mission, et aux représentants de la communauté internationale de passer au nord. L'UNFICYP a donc pris des mesures pour s'assurer que ses opérations dans le nord de l'île ne soient pas indûment affectées, sans oublier qu'il ne fallait pas faire courir de risques inutiles à son propre personnel ni à la population. Les restrictions mises en place par les autorités chypriotes turques ont néanmoins eu des effets négatifs sur les activités de la mission au nord de la zone tampon parce qu'elles ont isolé les deux camps de la Force situés au nord, bien qu'un arrangement ait été trouvé pour approvisionner les camps concernés. Au moment de la rédaction du présent rapport, les restrictions imposées aux opérations de l'UNFICYP dans le nord étaient toujours en place, malgré l'intervention directe de ma représentante spéciale, y compris par écrit.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

13. Depuis 2018, j'ai décrit dans mes rapports sur l'UNFICYP les actions menées par les forces turques le long de la ligne de cessez-le-feu nord qui remettaient en cause le statu quo, en particulier les violations relatives aux activités de construction ainsi que les incursions du personnel militaire dans les sections contestées de la zone tampon. Prises ensemble, ces actions tendent à remettre en cause dans certaines

régions le tracé de la ligne établi par l'ONU . Le statu quo militaire a également été remis en cause le long de la ligne de cessez-le-feu sud, par l'accroissement de la présence militaire et policière (officiellement à des fins de lutte contre l'immigration clandestine) et des violations relatives aux constructions militaires.

14. La Force a constaté au cours de cette période plusieurs comportement menaçants à l'égard de son autorité, notamment des agressions physiques commises contre ses soldats de la paix par les forces de sécurité chypriotes turques lors de manifestations à Nicosie, ainsi que dans le cadre d'actes criminels isolés ailleurs dans la zone tampon (voir la section C ci-dessous).

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

15. Les violations militaires ont été légèrement moins nombreuses que pendant la période précédente, en partie en raison du temps hivernal et, à partir de mars 2020, de l'épidémie de COVID-19 et des restrictions imposées pour y faire face. On a enregistré 389 violations militaires, contre 414 au cours de la période précédente et 249 pendant la même période l'année dernière.

16. L'UNFICYP a observé plusieurs violations le long des lignes de cessez-le-feu, notamment deux cas où les forces turques ont armé leurs fusils à proximité des patrouilles de l'UNFICYP dans la région de Nicosie. Malgré la réduction du nombre total de violations liées à la progression des forces turques sur le terrain, la mission a observé plusieurs violations qui étaient graves du point de vue du nombre et de l'attitude des militaires impliqués (voir par. 21 ci-dessous).

17. Un nombre élevé de violations du statu quo (152) a été enregistré dans la zone de statut spécial de Strovilia, ainsi qu'un durcissement de la position des forces turques vis-à-vis de l'UNFICYP. La construction d'un point de contrôle par les autorités chypriotes turques en 2019 a entraîné la présence quasi permanente d'un soldat supplémentaire des forces turques à Strovilia, lequel occupe une position militaire distincte, ce qui a continué d'être enregistré comme une violation. L'UNFICYP a poursuivi ses activités sans entrave à Strovilia, mais elle a reçu depuis le 21 janvier plus de 340 contestations écrites de la part des forces turques concernant ses activités et sa liberté de mouvement dans le village.

18. La question de Varosha a continué d'attirer de plus en plus d'attention pendant la période considérée, principalement en raison des déclarations publiques de plusieurs dirigeants politiques chypriotes turques et de la tenue d'une table ronde de haut niveau dans la zone clôturée le 15 février, à laquelle ont participé des responsables politiques et des représentants des médias turcs et chypriotes turcs pour discuter des perspectives de réouverture de la zone. Malgré les restrictions toujours imposées à ses déplacements, l'UNFICYP a continué de surveiller et de faire rapport sur la situation et les violations du statu quo à Varosha, ainsi que sur les violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'ONU considère que le Gouvernement turc est responsable du maintien du statu quo à Varosha. Les membres du Conseil ont rappelé l'importance du statut de Varosha dans un communiqué de presse en date du 9 octobre 2019, réaffirmant qu'il ne fallait prendre aucune mesure qui ne serait pas conforme aux résolutions du Conseil sur la question.

19. Les violations relatives aux constructions le long de la ligne de cessez-le-feu sud, qui concernaient environ 153 postes de tir préfabriqués en béton placés dans 26 positions tenues par la Garde nationale chypriote, y compris à Nicosie, ont constitué un fait nouveau et important pendant cette période. Ces constructions sont considérées comme une violation du statu quo militaire au regard de l'aide-mémoire

et sont donc enregistrées et contestées par la mission. Les forces turques ont continué de renforcer certaines de leurs positions en les équipant de nouvelles antennes, de jumelles et de matériel de vidéosurveillance, et en entretenant des positions le long de la ligne de cessez-le-feu nord, qui ont également été dénoncées par la Force comme des violations.

20. Dans les zones de Nicosie où la délimitation de la zone tampon est contestée, des activités civiles non autorisées ont généré des tensions. Le 28 décembre 2019, la mission a protesté contre l'installation par les autorités chypriotes turques d'une caméra de vidéosurveillance omnidirectionnelle dans la zone du Ledra Palace Hotel, en violation de l'Accord de 1989 relatif à l'évacuation des positions dans les zones sensibles de Nicosie. Le 5 février, la municipalité de Nicosie en République de Chypre a déployé une équipe d'entrepreneurs dans la zone tampon pour réhabiliter un bâtiment situé sur et au nord de la ligne de cessez-le-feu septentrionale, connu sous le nom de « Spitfire Café ». Ces travaux ont entraîné une avancée des forces turques qui, à son tour, a déclenché une avancée de la Garde nationale, amenant les deux forces d'opposition à se rapprocher l'une de l'autre dans la zone tampon. La collaboration de ma Représentante spéciale avec les parties a permis une désescalade progressive des tensions. Enfin, malgré les démarches répétées de la Force, la construction non autorisée d'un abri par la partie chypriote turque dans la zone située entre les deux points de passage de la rue Ledra s'est poursuivie.

21. Aucun progrès n'a été réalisé au cours de la période considérée en ce qui concerne le déminage des 29 zones potentiellement dangereuses de l'île. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'étudier les mesures à mettre en œuvre lors de la prochaine phase du déminage, qui seront présentées aux deux parties, en portant une attention particulière à la zone tampon et à ses quatre zones minées.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

22. L'UNFICYP a continué d'organiser les activités civiles dans la zone tampon, en vue de prévenir les tensions. Au total, 635 permis ont été délivrés ou renouvelés pour des activités civiles dans la zone tampon, notamment l'agriculture et/ou le pâturage, la construction et l'entretien d'équipements collectifs, contre 563 au cours de la même période l'année dernière.

23. Dans la dernière partie de la période considérée, qui coïncide avec le début de la saison des semailles, des activités agricoles non autorisées à proximité de la ligne de cessez-le-feu nord à Avlona et à Dhenia ont généré des tensions et nécessité un dialogue intense avec les particuliers concernés et les autorités des deux côtés pour ramener le calme. Les tensions ont été les plus aiguës à Avlona, où les activités agricoles non autorisées ont provoqué l'avancée illégale des forces turques et, par moments, de vives tensions entre civils. La politisation de ces incidents par les médias s'est poursuivie, y compris la déformation des faits sur le terrain par certains médias. Le fait que ces activités agricoles non autorisées et ces intrusions dans la zone tampon semblaient autorisées tacitement par l'une ou l'autre partie a continué d'être un facteur aggravant.

24. Conformément au mandat de la mission et aux objectifs de l'initiative Action pour le maintien de la paix, la Force a poursuivi son travail de police de proximité, bien que les interactions avec la population aient été plus rares depuis le début de l'épidémie de COVID-19. La mission a concentré ses patrouilles de police et ses patrouilles conjointes de policiers et de militaires sur certaines zones sensibles de la zone tampon, et a signalé 581 incidents impliquant des civils, dont 73 cas d'activités agricoles non autorisées, contre 663 pendant la même période l'année dernière.

25. Des civils ont continué de chasser et de mener des activités connexes dans la zone tampon, avec 385 incidents enregistrés pendant la période à l'examen. Particulièrement préoccupantes, les rencontres entre des chasseurs chypriotes grecs et des membres des forces turques ont entraîné un regain de tension, de même que les comportements menaçants d'intrus civils à l'égard du personnel non armé de la Force.

26. L'UNFICYP a continué de jouer un rôle essentiel de liaison entre les services de police des deux parties. La salle de communication mixte est restée un vecteur essentiel de ce rapprochement, comme en témoignent les 144 échanges d'informations qu'elle a facilités entre les parties. Bien que l'incapacité de la salle de communication mixte de se réunir officiellement à partir de la mi-mars ait entraîné une diminution des échanges d'informations, des contacts informels ont eu lieu pour permettre la réalisation de certaines activités humanitaires de part et d'autre de la ligne de partage.

27. Les manifestations qui ont eu lieu dans le centre de Nicosie à partir du 29 février à propos de la fermeture des points de passage, ont posé des difficultés supplémentaires à l'UNFICYP. Au cours de l'une d'entre elles, le 9 mars, trois policiers de l'UNFICYP ont été légèrement blessés lorsque des policiers et des agents de sécurité chypriotes turcs ont pénétré dans une section contestée de la zone tampon et physiquement repoussé des policiers de l'ONU vers l'intérieur de la zone. Ma Représentante spéciale a par la suite protesté contre cet incident, qui constituait la première agression physique contre des soldats de la paix à Chypre depuis 1996.

28. Fin mars, l'UNFICYP a aidé la police chypriote à fermer les 10 établissements illégaux qui opéraient dans le village bicommunautaire de Pyla, conformément aux restrictions imposées pour lutter contre la COVID-19. En l'absence d'une coopération efficace entre les parties, ces établissements ont repris leurs activités le 21 mai. La criminalité à Pyla reste une préoccupation majeure pour les résidents, les autorités locales et l'UNFICYP. Le 12 mai, une bombe a explosé devant un établissement connu pour ses activités illégales. Bien que l'explosion n'ait pas fait de blessés, l'incident et les tensions qui en ont résulté dans le village et entre les services de police ont été la dernière manifestation en date du problème persistant qui existe à Pyla en matière d'ordre public. Entre-temps, l'université de Pyla a continué de fonctionner sans l'autorisation de la Force et aucun progrès n'a été enregistré sur la résolution de la question du grand projet de construction non autorisé associé à l'université, malgré les efforts permanents de la mission à cet égard.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

29. La fermeture des points de passage et les restrictions liées à la COVID-19 appliquées par les deux parties à partir de la mi-mars ont encore compliqué la tâche de la mission s'agissant de faciliter les échanges et la coopération entre les membres des deux communautés en interdisant tout rassemblement physique des organisations locales et des organisations de la société civile. À l'exception de quelques rassemblements virtuels, les contacts et rapprochements intercommunautaires sont revenus à une situation qui rappelle la période précédant l'ouverture du premier point de passage en 2003.

30. Au cours de la période considérée, la Force a néanmoins soutenu ou facilité la tenue de 182 activités intercommunautaires qui ont réuni 3 859 participants des deux communautés. Le début de 2020 a vu la mise en œuvre de plusieurs initiatives notables visant à instaurer la confiance, qui sont décrites ci-dessous. La mission a par ailleurs continué d'étendre la portée géographique de ses activités et de ses contacts avec des membres des deux communautés, dont 58 % ont eu lieu en dehors de Nicosie

entre janvier et mars. Des progrès notables ont été enregistrés en particulier dans le secteur 4, dans l'est, où la Force a principalement axé son action sur les femmes et les groupes de jeunes.

31. La Force a continué d'axer son travail intercommunautaire autour de quatre domaines clés : l'éducation à la paix, l'environnement, la jeunesse et l'esprit d'entreprise, et l'égalité des genres et la participation des femmes. Le 22 mai, elle a lancé une initiative de consolidation de la paix dans le domaine de l'environnement, à laquelle ont participé 24 jeunes Chypriotes des deux communautés, qui se sont réunis pour s'informer sur les questions environnementales et la consolidation de la paix, dans le cadre de la promotion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et des objectifs de développement durable. La Force a également apporté son soutien à plusieurs manifestations à visée pédagogique, notamment celles ayant réuni des jeunes des deux communautés pour discuter de questions d'intérêt commun, ainsi qu'aux initiatives permettant d'étudier la langue de l'autre communauté.

32. Les comités techniques bicommunautaires, qui fonctionnent sous les auspices de ma mission de bons offices, avec le soutien de la Force, ont été obligés de réduire leurs activités à partir de la mi-mars en raison de l'épidémie. Néanmoins, grâce aux encouragements des dirigeants des deux communautés, les contacts et l'activité ont repris de façon plus soutenue vers la fin de la période à l'examen. Le Comité technique chargé des questions humanitaires s'est réuni officiellement une fois au cours de cette période, et une fois par Internet pour aider un Chypriote turc à accéder à des soins médicaux de l'autre côté de la ligne de partage. Le Comité technique de la gestion des crises s'est réuni régulièrement, bien qu'il n'ait pas pris part à la gestion des crises liées à la COVID-19 ou aux grands incendies de forêt de la fin mai. Bien que les activités de construction aient été temporairement suspendues sur l'île, le Comité technique du patrimoine culturel a continué de se réunir par Internet chaque semaine et s'est concentré sur la préparation des projets et des appels d'offres futurs. Grâce au soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Commission européenne, le Comité a notamment commencé à préparer la restauration de sept fontaines, huit mosquées et huit églises, et a lancé des appels d'offres pour deux cimetières.

33. Le Comité technique de l'environnement se réunit tous les mois, notamment par Internet. Pour la première fois depuis plusieurs années, le Comité technique sur l'égalité des sexes s'est réuni le 13 mai, une semaine après avoir publié un communiqué de presse le 6 mai pour appeler l'attention sur les risques accrus de violence domestique pendant la période de confinement liée à la pandémie. Comme lors des périodes précédentes, le Comité technique des points de passage ne s'est pas réuni pendant la période considérée. On trouvera de plus amples informations sur les travaux des comités techniques dans mon dernier rapport sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2020/685).

34. Les représentants religieux de Chypre ont continué de s'engager en faveur de la consolidation de la paix et de la réconciliation dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède. Ils ont renforcé leur coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plaidant pour l'inclusion des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile, et la fourniture d'un appui à ces personnes. Ils ont continué de soutenir les cours de turc et de grec en ligne pour les religieux et le personnel des institutions religieuses, ce qui constitue aujourd'hui une mesure importante de renforcement de la confiance. Ils se sont également réunis pour dénoncer la profanation d'une mosquée à Limassol le 1er juin.

35. Des dirigeants et des représentants de partis politiques chypriotes turcs et chypriotes grecs ont continué de participer à des réunions sous les auspices de

l'ambassade de Slovaquie jusqu'au début de l'épidémie. Dans ce cadre, en janvier et février, ils ont eu des contacts informels avec des représentants des sections jeunesse des partis politiques des deux communautés et ont œuvré, au-delà de leurs activités habituelles, à renforcer le soutien au bilinguisme sur l'île.

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

36. Malgré les difficultés créées par la pandémie, la Force a géré, en coopération avec la Croix-Rouge chypriote, de nombreuses demandes de facilitation de l'accès des Chypriotes aux services de base émanant des autorités des deux parties de l'île. Dans la plupart des cas, l'autre partie a accédé aux demandes, mettant de côté les considérations politiques pour répondre aux besoins humanitaires. Les demandes tendaient notamment à permettre à 27 Chypriotes turcs de passer du côté sud de l'île, souvent plusieurs fois par mois, pour y recevoir des soins médicaux cruciaux, et à des Chypriotes turcs, à des Chypriotes grecs et à des Maronites vivant dans le nord de bénéficier de livraisons hebdomadaires de médicaments essentiels qui ne pouvaient être obtenus que dans le sud. La fermeture du point de passage de Limnitis/Yesilırmak a eu pour effet d'imposer des restrictions au passage des ambulances, obligeant plusieurs fois la Force à intervenir d'urgence. La mission a également facilité le passage au nord de Chypriotes turcs qui avaient débarqué à Larnaca en provenance de l'étranger. En outre, elle a facilité, à cinq reprises, le transfert de dépouilles de personnes décédées entre les deux parties de l'île. Il convient de noter qu'elle a contribué au rapatriement de 447 ressortissants étrangers pendant le confinement dû à la COVID-19.

37. La Force a continué de veiller au bien-être des communautés chypriotes grecque et maronite, dans le nord, et de la communauté chypriote turque, dans le sud, ainsi que de leurs membres respectifs, et de faire en sorte qu'ils accèdent aux services essentiels. Les membres de ces communautés ont profité des visites de la Force pour faire part de leurs préoccupations. Du fait de la fermeture des points de passage en mars et des restrictions imposées à l'entrée des membres de la communauté internationale dans le nord en avril, la Force a suspendu les visites à domicile, dans les écoles et dans les centres de détention qu'elle effectuait dans le nord. Elle a également adapté ses méthodes d'acheminement de l'aide humanitaire afin d'atteindre les communautés maronites, ainsi que de fournir du ravitaillement sanitaire et des services de suivi du bien-être aux communautés chypriotes grecques vivant dans la péninsule de Karpas. En lieu et place des visites dans les centres de détention, elle a aidé les détenus à passer des appels téléphoniques aux membres de leur famille.

38. La Force a poursuivi ses activités de coordination avec les deux parties et a notamment facilité 23 demandes d'autorisation d'offices religieux faites par des Chypriotes grecs vivant dans le nord, dont 18 ont été acceptées par les autorités chypriotes turques. Cependant, après le début de la pandémie, la tenue d'offices religieux en présence des pratiquants a été interdite dans les deux parties de l'île.

39. Jusqu'en mars, le passage des personnes et des marchandises entre les deux parties a continué d'être facilité par le règlement (CE) nº 866/2004 du Conseil de l'Union européenne du 29 avril 2004. Selon les statistiques de l'Union européenne, en 2019, le volume des échanges commerciaux de part et d'autre de la ligne verte a augmenté de 12 % par rapport à 2018, pour une valeur totale de 5 464 237 euros. Toutefois, plusieurs obstacles ont continué d'entraver la poursuite des échanges, empêchant les deux communautés de tirer profit de tout le potentiel de cette activité commerciale. Même s'il n'y a pas encore de données à jour sur le nombre de Chypriotes ayant franchi la ligne verte au cours de la période considérée, les

informations actuellement disponibles portent à penser que la tendance à la hausse du nombre de Chypriotes grecs se rendant dans le nord constatée depuis 2019 s'est poursuivie jusqu'au début de la pandémie, tandis que le nombre de Chypriotes turcs qui sont allés dans le sud a également augmenté. L'accroissement considérable du nombre de Chypriotes grecs ayant franchi la ligne verte en 2019 serait lié au fait que le taux de change de l'euro par rapport à la livre turque était favorable durant cette période, ce qui continue d'être le cas en 2020.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

40. Tout au long de la période considérée, les préoccupations des deux parties au sujet des migrations irrégulières et de l'arrivée de demandeurs d'asile ont contribué à façonner leur approche de la zone tampon et leurs positions aux abords de celle-ci, conduisant parfois à un renforcement du dispositif de sécurité et de la présence militaire le long des deux lignes de cessez-le-feu, en particulier dans le centre de Nicosie.

41. En 2019, 13 259 personnes ont demandé l'asile en République de Chypre et le nombre de personnes en attente de connaître l'issue de leur demande a été de 18 731, un chiffre jamais atteint auparavant, Chypre figurant, pour la troisième année d'affilée, en première place parmi les États membres de l'Union européenne pour ce qui est du nombre proportionnel de demandes d'asile reçues. Au cours du premier trimestre de 2020, le nombre de demandes d'asile a continué d'augmenter, 2 999 nouvelles demandes ayant été soumises aux autorités de la République de Chypre. Quatre bateaux en provenance de la Turquie transportant 291 demandeurs d'asile syriens sont arrivés dans le sud au cours du premier trimestre de l'année. Compte tenu du très grand écart entre le nombre de demandes d'asile enregistrées aux points de passage et celui des demandes reçues par les institutions compétentes de la République de Chypre, la Force estime que la plupart des demandeurs d'asile et des migrants en situation irrégulière qui gagnent le sud depuis le nord le font en traversant les secteurs poreux de la zone tampon.

42. Depuis le début de l'épidémie à Chypre, les procédures d'asile en République de Chypre ont été entièrement suspendues. L'accès au territoire pour les demandeurs d'asile a également été suspendu. Notamment, le 20 mars, un bateau transportant 175 demandeurs d'asile syriens, dont 80 enfants et 25 femmes, s'est vu interdire d'accoster par les garde-côtes.

43. Dans le nord, l'accès des demandeurs d'asile au territoire a continué d'être soumis à des restrictions. Au cours de la période considérée, quelque 271 demandeurs d'asile, y compris les 175 Syriens susmentionnés, ont été recensés dans les centres de mise en quarantaine avant expulsion. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, environ 252 personnes ont été renvoyées en Turquie, parmi lesquelles figuraient 79 enfants non accompagnés et séparés dont les parents ou d'autres membres de la famille proche se trouvaient dans le sud de l'île.

44. Du fait de la fermeture des points de passage et de la suspension temporaire du traitement des demandes d'asile par la République de Chypre, la Force a été confrontée à plusieurs reprises à une situation sans précédent, où des migrants illégaux et des demandeurs d'asile se trouvaient temporairement bloqués à l'intérieur de la zone tampon, incapables de se rendre dans le sud ou de regagner le nord.

G. Égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité

45. La Force a fourni une assistance technique et un appui en matière de sensibilisation à l'antenne chypriote du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne afin d'étendre et d'accroître son influence dans les médias sociaux. Elle a également continué de promouvoir l'initiative « Women's Walk and Talk », qui est dirigée par des organisations de femmes de la société civile de Chypre et qui est un cadre de renforcement de la confiance entre les communautés, ainsi qu'un moyen, pour les femmes, de débattre du processus de paix et de se familiariser avec celui-ci. En outre, elle a contribué à consolider de nouveaux réseaux de groupes de femmes des communautés chypriote turque et chypriote grecque en soutenant les mesures prises pour renforcer la coordination et la cohésion entre les militantes sur la base de préoccupations communes. Quand la pandémie est survenue, la Force s'est efforcée de faire mieux connaître ses incidences sur la condition des femmes, notamment en ce qui concerne l'augmentation des cas de violence fondée sur le genre.

46. Le 17 février, la Force a aidé ma mission de bons offices à Chypre à lancer l'étude d'impact socioéconomique tenant compte de la problématique femmes-hommes demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2453 (2019). En outre, la Force et ma mission de bons offices ont continué d'assurer la liaison avec le Comité technique bicommunautaire de l'égalité des sexes.

47. En interne, la Force a affiné la formation qu'elle dispensait au personnel en tenue, en créant des modules de formation virtuelle sur les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. En outre, la Force et ma mission de bons offices ont collaboré pour organiser un atelier virtuel sur les incidences de la pandémie sur la condition des femmes à l'intention du personnel, dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue de tenir davantage compte des questions de genre dans tous les domaines d'action et de mieux appliquer le principe de responsabilité aux fins de la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

48. Les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, soutenu par l'ONU et chargé de récupérer, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les événements de 1963-1964 et de 1974, avaient exhumé les dépouilles de 1 208 personnes des deux côtés de l'île, dont 2 pendant la période considérée. En juin 2019, le Comité a obtenu l'accès à 30 autres zones militaires du nord qui pourraient abriter des lieux d'inhumation. À ce jour, des fouilles menées dans sept de ces zones militaires ont permis de retrouver la dépouille d'une personne. Jusqu'ici, les dépouilles de 974 (dont 5 durant la période considérée) des 2 002 personnes disparues ont été identifiées et restituées aux familles. En raison de la pandémie et des restrictions imposées par les autorités, le Comité a interrompu le 13 mars 2020 ses contacts avec les témoins, ainsi que ses fouilles et ses analyses en laboratoire. Il a continué de conduire régulièrement des travaux et des réunions en ligne et a examiné toutes les affaires en souffrance afin de pouvoir s'acquitter d'une charge de travail suffisante lorsque les opérations reprendront.

49. Pour retrouver d'autres lieux où des personnes disparues auraient pu être inhumées, le Comité a continué de s'efforcer de coopérer avec les pays et organisations qui avaient une présence militaire, policière ou humanitaire à Chypre en 1963-1964 et en 1974, afin d'accéder à leurs archives. Pendant la période considérée, les parties directement impliquées ont communiqué peu de données d'archives concernant d'éventuels lieux d'inhumation. Le Comité a mené des

recherches approfondies dans les archives classées de l'ONU à New York et à Nicosie. Une mission de recherche de quatre semaines qui avait été entreprise en mars à la Section des archives et de la gestion des dossiers de l'ONU à New York a dû être interrompue au bout de seulement deux semaines, en raison de l'épidémie et des restrictions de voyage qui en ont résulté.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

50. La Force demeure déterminée à promouvoir l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En coordination avec la Section régionale déontologie et discipline de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui est chargée de l'appuyer, l'UNFICYP a mené des activités axées sur la prévention, l'application des normes et la réparation, notamment pour les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et sur la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro. Vingt-sept sessions de formation aux normes de conduite des Nations Unies, en particulier à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ont été dispensées aux nouveaux membres du personnel en tenue et du personnel civil, ainsi qu'aux prestataires de services engagés par la Force. En raison de la pandémie, certaines de ces sessions de formation ont été conduites en ligne. L'appui nécessaire a été apporté aux membres du personnel de la Force qui étaient temporairement isolés en raison de la COVID-19 afin qu'ils puissent assister virtuellement aux séances.

51. Au cours de la période considérée, la force n'a reçu aucune information faisant état d'exploitation ou d'atteintes sexuelles ou d'autres cas de faute grave.

VI. Aspects financiers et administratifs

52. Par sa résolution 73/314 et sa décision 73/555 du 3 juillet 2019, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant de 50,8 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la mission du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, y compris une contribution volontaire du Gouvernement chypriote d'un montant correspondant à un tiers du coût net de la mission, soit 17,1 millions de dollars, et une contribution volontaire du Gouvernement grec, d'un montant de 6,5 millions de dollars.

53. Au 3 juin 2020, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 17,4 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 124,6 millions de dollars.

54. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées ainsi que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2019, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

55. Au milieu de la période considérée, la pandémie de COVID-19 est devenue le principal sujet de préoccupation des autorités de l'île. Elle a eu des conséquences non seulement sur la santé de nombreux Chypriotes, mais aussi sur leurs moyens de subsistance. Face à cette crise, chaque partie a pris les mesures qu'elle jugeait appropriées pour préserver le bien-être de sa communauté, des autres personnes

présentes sur l'île, ainsi que des Chypriotes bloqués à l'étranger. Des mesures énergiques ont été prises par les deux parties contre la COVID-19. Je félicite les parties d'avoir coopéré, avec l'aide de la Force, sur les questions humanitaires liées à la pandémie et exposées dans le présent rapport.

56. Je salue les exemples positifs de coopération cités dans le présent rapport, mais je constate dans d'autres cas que des occasions importantes de mieux coordonner la riposte n'ont pas été saisies. Alors que les effets secondaires de la pandémie commencent seulement à se faire sentir sur l'île, il existe encore de nombreuses possibilités de coopération mutuellement bénéfique entre les deux parties. Un recours plus systématique aux comités techniques bicommunautaires, conjugué à un appui politique et technique approprié de la part des parties, permettrait aux comités des affaires économiques, de la gestion des crises, des affaires humanitaires et autres de jouer un rôle constructif dans ces circonstances particulières, car les retombées de la pandémie sur Chypre appellent une coopération pratique encore plus poussée qu'auparavant.

57. En effet, les conséquences du virus sur la santé publique ne sont qu'un aspect de cette crise à plusieurs facettes. L'impact socioéconomique a été de grande ampleur dans le monde entier et sera particulièrement problématique pour une petite île comme Chypre, en particulier pour les personnes les plus vulnérables. Face à cette situation sans précédent dans l'histoire récente, j'ai plusieurs fois souligné que les sociétés ne pourront pas se relever sans solidarité et que la coopération mutuellement bénéfique est préférable à l'action unilatérale.

58. L'assistance fournie fin mai par la République de Chypre à la communauté chypriote turque pour éteindre les feux de forêt est louable, même si elle a nécessité une intervention politique au plus haut niveau des deux parties ainsi qu'une coordination de la Force. Si le mécanisme de gestion des crises convenu par les dirigeants chypriotes grecs et turcs en 2008 avait effectivement été mis en place comme prévu, sous les auspices du Comité technique de la gestion des crises, il aurait pu contribuer à simplifier et à faciliter cette tâche. J'invite une fois de plus les parties à poursuivre l'application de l'accord conclu par les dirigeants en 2008 et à rendre ce mécanisme opérationnel.

59. Sans perdre de vue les circonstances exceptionnelles, je note que les deux parties ont pris la décision de restreindre les allées et venues au niveau des points de passage sans se consulter. Toutefois, je trouve encourageant que les dirigeants aient pris, en mai, la décision commune d'œuvrer à la réouverture des points de passage pour certaines catégories de personnes, malgré le report de l'application de l'accord par les autorités du nord. J'engage maintenant les dirigeants à élaborer un plan global pour la réouverture complète des points de passage.

60. Je demeure convaincu que l'absence de solution au problème de Chypre est de plus en plus insoutenable. Le fait qu'il n'y a pas eu de négociations depuis juillet 2017 ne signifie pas que la situation sur l'île reste la même, que ce soit sur le plan politique ou en ce qui concerne la zone tampon. Comme énoncé dans les principes de mon initiative « Action pour le maintien de la paix », il existe un lien direct entre le maintien de la paix et le rétablissement de la paix et, par conséquent, entre les activités de la mission de maintien de la paix et celles de la mission de bons offices à Chypre. Je note avec préoccupation que depuis la clôture de la Conférence sur Chypre tenue à Crans-Montana, les tensions qui règnent sur l'île se sont progressivement accrues , notamment pendant la période considérée, dans la capitale, Nicosie.

61. La région a de nouveau connu des tensions palpables pendant la période considérée, particulièrement en ce qui concerne les hydrocarbures. J'ai souligné à plusieurs reprises que les ressources naturelles découvertes à Chypre et alentour

devraient profiter aux deux communautés, ce qui devrait inciter toutes les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement durable et acceptable par tous. En gardant à l'esprit que toutes les parties ont exprimé leur volonté d'atteindre cet objectif, j'appelle de nouveau à une action résolue visant à éviter toute nouvelle escalade et à désamorcer les tensions.

62. En matière de dialogue et de réconciliation à Chypre, des résultats concrets ont été obtenus en 2019 dans l'application des mesures de confiance arrêtées précédemment. J'encourage maintenant les parties à présenter de bonne foi des propositions et des idées sur les nouvelles mesures qui pourraient être prises, ou à revoir les propositions faites par le passé, afin que les discussions et les progrès puissent se poursuivre. Compte tenu du climat tendu qui règne dans la région et de son impact sur Chypre, je demande en outre aux acteurs régionaux concernés de faire preuve de retenue, d'explorer des moyens de renforcer la confiance et d'adopter des approches constructives du problème de Chypre. Il importe que les parties continuent de manifester la bonne volonté nécessaire et qu'elles redoublent d'efforts pour créer les conditions propices au succès des négociations.

63. Le Conseil de sécurité a régulièrement demandé aux dirigeants de s'abstenir de tout discours susceptible d'attiser la méfiance entre les communautés, et souligné qu'il convenait d'améliorer le climat général et de préparer les communautés à un règlement du conflit, tout en insistant sur l'importance de l'éducation pour la paix. Alors que quarante-cinq années se sont écoulées depuis le cessez-le-feu et la partition de facto de Chypre, la plupart de ces conditions essentielles à la réconciliation n'ont malheureusement pas encore été réalisées. Je me fais donc l'écho des appels que le Conseil a lancés à cet égard et notamment de la demande qu'il a adressée aux deux dirigeants d'appuyer davantage la participation de la société civile aux efforts de paix et de lui garantir un rôle véritable. J'exhorte chacune des parties à en faire davantage pour promouvoir et soutenir les initiatives de renforcement des liens entre les populations et témoigner ainsi de leur attachement réel à la recherche d'une solution.

64. Je demande aux autres personnalités influentes de l'île, qu'elles soient issues des domaines politique, économique, religieuse ou artistique ou d'autres sphères, d'œuvrer en faveur du rapprochement des communautés pour que la population puisse contribuer à la paix et pour jeter les fondements d'un règlement durable du problème chypriote. Malgré la dynamique régionale et compte tenu de la tendance considérable au scepticisme et au désengagement de la société vis-à-vis du processus de paix, ainsi que du fait que les communautés vivent séparées depuis maintenant plus de trois générations, les Chypriotes doivent redoubler d'efforts pour se remobiliser en faveur de la paix et pour combler le fossé qui les sépare. Parallèlement, il importe que les responsables politiques et les autres personnalités influentes luttent contre les actes de provocation et les incitations à la haine et les dénoncent sans équivoque.

65. Même en ces temps difficiles et malgré mes appels répétés et ceux du Conseil de sécurité, peu d'efforts sont déployés à Chypre pour parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et pour enrichir et approfondir les liens économiques et culturels et d'autres formes de coopération. L'application intégrale du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne relatif à la ligne verte permettrait d'augmenter le volume des échanges et doit faire l'objet d'efforts renouvelés. L'intensification, dès que la situation le permettra, des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée à l'approfondissement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait favoriser la confiance entre les communautés et contribuer à rassurer les Chypriotes turcs, qui craignent de se retrouver isolés.

66. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et non gouvernementaux

continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance », même durant cette période exceptionnelle. Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, ces préoccupations ne devraient pas constituer en soi un obstacle insurmontable au renforcement de la coopération. Alors que les parties explorent de nouvelles possibilités de renforcement de la confiance et de la coopération, je les encourage vivement à trouver des moyens novateurs de surmonter les obstacles en vue d'accomplir de véritables progrès et d'en faire profiter concrètement leurs communautés. L'ONU demeure pleinement déterminée à leur assurer l'accompagnement et l'appui nécessaires.

67. Je me félicite que les deux parties se soient dites favorables à la création d'un mécanisme de liaison militaire. J'espère sincèrement qu'au-delà des déclarations générales, des progrès concrets pourront maintenant être faits, suite au dépôt, par ma représentante spéciale, d'une proposition le 1er mai. Je reste convaincu qu'une avancée sur cette question permettrait aux parties d'atténuer efficacement les tensions quotidiennes et constituerait une mesure de confiance importante dans le domaine militaire. J'exhorte les parties à collaborer avec ma représentante spéciale pour établir ledit mécanisme et à satisfaire ainsi les attentes exprimées par le Conseil de sécurité.

68. Alors que l'ONU se prépare à commémorer en 2020 le vingtième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité du texte historique qu'est la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, je salue la ténacité et le travail incessant des militantes et des groupes de femmes à Chypre. Je suis encouragé par les efforts renouvelés du Comité technique de l'égalité des sexes et j'invite instamment les dirigeants à appuyer pleinement les travaux du Comité et ceux de la société civile, et à favoriser la création de liens entre ces deux acteurs, afin de promouvoir un règlement de la question de Chypre qui soit durable pour tous.

69. L'initiative Action pour le maintien de la paix met l'accent sur le fait que le succès des opérations de maintien de la paix dépend largement du contrat politique conclu entre les États Membres et les missions sur le terrain. Il est donc indispensable que les États Membres concernés, y compris ceux qui siègent au Conseil de sécurité, soutiennent l'action de la Force pour que celle-ci soit mieux à même d'apaiser les tensions. Je reste toutefois préoccupé par le fait que les parties continuent de faire fi des pouvoirs dévolus à la Force, en particulier pour ce qui est de régler les problèmes de sécurité dans la zone tampon. Je fais allusion en particulier aux modifications du statu quo militaire, aux mesures unilatérales prises dans la zone tampon qui exacerbent les tensions et aux chantiers non autorisés à Nicosie, à Pyla et à Strovilia. Avec l'Accord de 1989 relatif à l'évacuation des positions dans les zones sensibles de Nicosie, l'aide-mémoire est, comme le Conseil de sécurité l'a maintes fois souligné, le document de référence dans lequel sont énoncées les pratiques mises en place par la Force pour surveiller le cessez-le-feu et contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à la normale. Reprenant à mon compte la position sans équivoque adoptée par le Conseil, j'exhorte toutes les parties à appliquer les dispositions de l'aide-mémoire et notamment à respecter l'interdiction de survol de la zone tampon et le tracé des lignes de cessez-le-feu tel qu'il a été défini par la Force.

70. Dans le même ordre d'idées, je continue de déplorer les restrictions à la liberté de circulation imposées au personnel de la Force, notamment à Varosha et à Strovilia, et demande que la capacité de la mission d'effectuer des patrouilles et d'exécuter les activités prescrites soit pleinement restaurée. Je demande également que la décision d'autoriser la Force et les membres de la communauté internationale à se rendre dans le nord soit fondée uniquement sur des considérations de santé publique. Je condamne fermement et sans équivoque toute agression physique contre les soldats de la paix

des Nations Unies, comme celle qui a été commise le 9 mars au point de passage de la rue Ledra à Nicosie.

71. La Force consigne toutes les violations observées et entretient le dialogue avec les parties en vue de régler les problèmes qui se posent. Elle a toutefois constaté que certaines violations du statu quo et leurs conséquences avaient été utilisées à des fins politiques et étaient dramatisées dans les médias, ce qui avait pour effet d'attiser les tensions et la méfiance. Je déplore toutes les tentatives d'instrumentalisation de la situation qui règne à cet égard dans la zone tampon et je demande aux parties d'œuvrer de manière constructive avec la Force pour empêcher ces violations et d'éviter d'exacerber encore les tensions.

72. La situation des demandeurs d'asile et des réfugiés dans l'ensemble de l'île s'est considérablement détériorée pendant la période considérée et constitue un sujet de grande préoccupation pour l'ONU. Je suis conscient des circonstances exceptionnelles et des pressions découlant de la COVID-19, ainsi que du volume élevé d'arrivées à Chypre par rapport à la taille de la population, mais je rappelle qu'il est crucial que les demandeurs d'asile et les réfugiés, où qu'ils se trouvent, soient traités dans le plein respect des normes juridiques internationales.

73. Étant donné que l'UNFICYP continue de contribuer à la paix et à la stabilité, ainsi qu'à l'instauration de conditions propices à un règlement politique, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission pour six mois, jusqu'au 31 janvier 2021. Concernant l'avenir, la Force continuera de suivre l'évolution de la situation sur le terrain et d'adapter ses opérations pour s'acquitter efficacement de son mandat.

74. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer le travail des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à l'application des différentes mesures de confiance. Je sais également gré aux 36 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, ou les deux, à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

75. Je tiens à remercier Elizabeth Spehar de l'action qu'elle mène en sa qualité de Représentante spéciale à Chypre, de Chef de la Force et de Conseillère spéciale adjointe. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes de la Force pour le dévouement avec lequel ils et elles continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

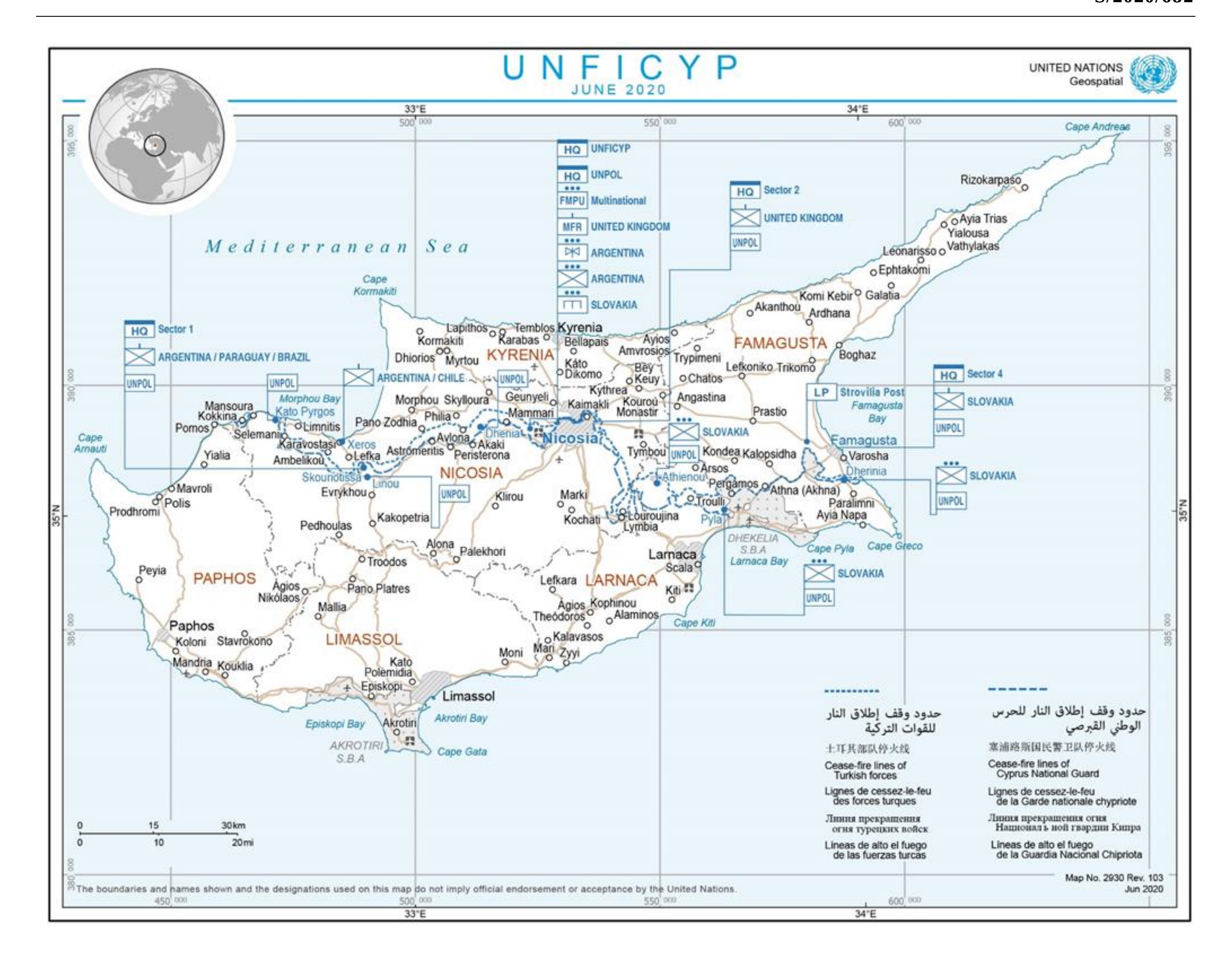
Annexe

Pays fournissant des contingents ou du personnel de police à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (au 18 juin 2020)

Pays	*Nombre de militaires*
Argentine	243
Australie	3
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Chili	12
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Hongrie	12
Inde	1
Pakistan	2
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	247
Serbie	3
Slovaquie	241
Ukraine	1
Total[a]	**786**

Pays	*Nombre de policiers*
Bosnie-Herzégovine	6
Chine	6
Fédération de Russie	2
Inde	4
Irlande	12
Italie	4
Jordanie	3
Lituanie	1
Monténégro	1
Pakistan	2
Roumanie	5
Serbie	2
Slovaquie	5
Suède	2
Ukraine	7
Total[a]	**62**

[a] Les contingents se composent de 709 hommes et 77 femmes. Le personnel de police compte 38 hommes et 24 femmes.


UNFICYP
JUNE 2020
UNITED NATIONS
Geospatial
Mediterranean Sea
HQ UNFICYP
HQ UNPOL
FMPU Multinational
MFR UNITED KINGDOM
ARGENTINA
ARGENTINA
SLOVAKIA
HQ Sector 1
ARGENTINA / PARAGUAY / BRAZIL
UNPOL
ARGENTINA / CHILE
HQ Sector 2
UNITED KINGDOM
UNPOL
HQ Sector 4
SLOVAKIA
UNPOL
LP Strovilia Post
SLOVAKIA
UNPOL
SLOVAKIA
UNPOL
KYRENIA
FAMAGUSTA
NICOSIA
PAPHOS
LIMASSOL
LARNACA
Nicosia
Kyrenia
Famagusta
Larnaca
Limassol
Paphos
Cape Andreas
Cape Kormakiti
Cape Arnauti
Cape Greco
Cape Pyla
Cape Kiti
Cape Gata
Morphou Bay
Famagusta Bay
Larnaca Bay
Akrotiri Bay
Episkopi Bay
AKROTIRI S.B.A
DHEKELIA S.B.A
Cease-fire lines of Turkish forces
Lignes de cessez-le-feu des forces turques
Cease-fire lines of Cyprus National Guard
Lignes de cessez-le-feu de la Garde nationale chypriote
Líneas de alto el fuego de las fuerzas turcas
Líneas de alto el fuego de la Guardia Nacional Chipriota
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 2930 Rev. 103
Jun 2020